

## **SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le lundi 25 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET et M. LAURINE.

**Absente excusée** : Sylvie LAVILLE qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD

**Secrétaire de séance** : Steve BLANCHARD

Le procès-verbal de la réunion du 05 août 2013 est adopté à l'unanimité.

### **2013/11/01 - POINT SUR LE LOTISSEMENT**

- Les travaux de finition de la voirie ont commencé ce jour.
- Organisation des plantations : Monsieur le Maire propose que les enfants de la commune soient invités à planter les 14 arbres en compagnie des conseillers municipaux, ce samedi à 10 h. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2013/11/02 - CARTE COMMUNALE (résultat)**

Le projet de carte communale a reçu l'avis favorable de la CDCEA et de l'Autorité environnementale. La prochaine étape sera l'enquête publique qui pourra se dérouler dès le mois de mars.

### **2013/11/03 - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À ORVILLE**

- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** : effacement des réseaux à Orville avec pose d'un candélabre. Le montant du devis s'élève à 1 621,52 € dont 810,76 € à la charge de la commune. Le devis est accepté à l'unanimité avec un paiement immédiat dès réception de la facture.
- **FRANCE TELECOM** : dans le cadre de l'effacement des réseaux à Orville, nous avons demandé un devis au SDEER pour assurer la conduite des travaux de génie civil Télécom. Le coût de l'opération est estimé à 4 296,71 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
  - accepte le devis de 4 296,11 €
  - prévoira la dépense au budget 2014 pour un remboursement immédiat,
  - charge Monsieur le Maire de signer la convention de mandat et tout document relatif à cette affaire.

### **2013/11/04 - AMÉNAGEMENT DES BORDS DE SEUGNE**

Un propriétaire d'Auvignac achète actuellement toutes les parcelles en bord de Seugne.

## 2013/11/05/01 - DÉCISION MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants (Fonctionnement)

ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	100	
60612	Energie - Electricité	300	
60622	Carburants	300	
60628	Autres fournitures non stockées	400	
60632	Fournitures de petit équipement	250	
6135	Locations mobilières	30	
61522	Bâtiments	1100	
617	Etudes et recherches	1080	
6226	Honoraires	500	
6232	Fêtes et cérémonies	470	
6261	Frais d'affranchissement	50	
6281	Concours divers	100	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	70	
7325	Fds péréquation des ressources		800
7381	Taxe addi. Aux dts de mutation		1700
7473	Départements		250
74832	Attribution du Fds départ.		2000
<b>TOTAL</b>		<b>4750</b>	<b>4750</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## 2013/11/05/02 - DÉCISION MODIFICATIVE 2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants (Investissement) : Participation SDEER (Opération d'ordre)

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous.

ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
21534-041	Réseaux d'électrification	1380,23	
1326-041	Autres établissements publics		1380,23
<b>TOTAL</b>		<b>1380,23</b>	<b>1380,23</b>

### **2013/11/06 - DEVIS POUR TAILLE DES ARBRES**

L'entreprise LAVERGNE a fourni un devis pour 1 727,24 € TTC. Le conseil accepte ce devis à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de commander les travaux.

### **2013/11/07 - DEVIS POUR PANNEAU D'AFFICHAGE**

L'entreprise BENETAUD a produit un devis de 2 200,64 € TTC pour la fourniture d'un panneau d'affichage extérieur de 3 m x 2 m qui sera posé sur le muret face à la mairie. Le devis est accepté à l'unanimité.

### **2013/11/08 - ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)**

Monsieur le Maire fait part de l'obligation de mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments publics pour les PMR pour 2015. À cet effet, il conviendra d'envisager les travaux suivants :

- Salle associative : toilettes, cuisine, porte d'entrée et insonorisation
- Mairie : porte d'entrée
- Façade de la Mairie : rampe d'accès.

À l'unanimité, le conseil charge Monsieur le Maire de demander une étude au Cabinet MOREAU de Pérignac.

### **2013/11/09 - ACHAT DE TERRAINS DERRIÈRE LA MAIRIE**

Suite à la succession de Monsieur GIRARD, Monsieur CHAMBAUD vend 2 parcelles, derrière la mairie, d'une superficie de 315 m<sup>2</sup> pour l'une et 246 m<sup>2</sup> pour l'autre, soit 561 m<sup>2</sup> au total.

Après en avoir délibéré, le conseil charge Monsieur le Maire de faire une proposition d'achat à 6 € le m<sup>2</sup>, soit 3 366 €, les frais de notaire à notre charge.

### **2013/11/10 - PROJET D'ACHAT D'UN DÉSHERBEUR**

Monsieur le Maire expose qu'il serait judicieux d'acheter un désherbeur, outil à atteler derrière le tracteur, pour un gain de temps. Un devis demandé à l'entreprise DAGNAUD s'élève à 2 200,64 € TTC. Le conseil accepte cette dépense et charge Monsieur le Maire de passer commande de cet engin.

À cet effet, il conviendra que l'utilisateur, Madame ARMAND, et l'acheteur, Monsieur

ARCHAMBAUD, fassent un stage en vue de se faire délivrer un Certificat Individuel, valable 5 ans, pour l'achat ou l'application des produits phytopharmaceutiques.

## 2013/11/11 - QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'autorisation pour puits de l'impasse de la Margelle** : ce puits est communal. Il est équipé, depuis cet été, d'une grille de protection. Les personnes autorisées à puiser sont les 3 propriétaires riverains (Mr & Mme GIRODOLE Arnaud, Mr & Mme RIGAL Claude et Mr & Mme BRODU Francis). Une demande d'installation d'une pompe a été formulée par Mr & Mme BRODU en vue d'arrosage de leur jardin. Compte tenu de la disposition des lieux, le conseil autorise Mr & Mme BRODU à installer ponctuellement une pompe électrique, qui ne devra pas être apparente, avec enfouissement des tuyaux et de la ligne électrique le long de l'impasse de la Margelle, à leurs frais. Cette décision du conseil est subordonnée à l'autorisation réciproque de Mr & Mme GIRODOLE Arnaud et de Mr & Mme RIGAL Claude. Le débit de la pompe sera également limité pour permettre aux 2 autres propriétaires de puiser également si le besoin s'en fait sentir.
- **Installation des guirlandes de Noël** : elles seront installées le 26 novembre.
- **ERDF** : les travaux vont pouvoir commencer avec l'installation du nouveau poste sur le terrain CLENET.
- **Centre social de Pons** : Monsieur le Maire a reçu le nouveau Chef de chantier pour refaire le mur.
- **Bulletin communal** : il sortira en janvier, que chacun soumette des articles.
- **Stationnement des camions** : le stationnement permanent des camions de plus de 3,5 tonnes est interdit rue des Jardins Fleuris et rue des 3 Noyers.
- **Grand'Rue d'Orville** : il faudrait mettre un panneau « largeur limitée » : 1 engin arrache régulièrement la gouttière chez Mr et Mme GUILLET.
- **Voeux** : la cérémonie se tiendra le 06 janvier 2014.
- **Élections municipales** : elles auront lieu les 23 et 30 mars 2014, que chacun prenne ses dispositions pour assurer la tenue des bureaux de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 25.

### Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

Y. ARCHAMBAUD p/S. LAVILLE